

Règlement intérieur de l'infirmerie 2026-2027

Rôles de l'infirmière

L'infirmière participe à l'accueil et à l'accompagnement des élèves, elle leur apporte écoute, conseil et soutien.

Elle évalue, organise les urgences et dispense des soins.

Il est important de téléverser la fiche médicale dès la rentrée afin que les infirmières, voire les pompiers si nécessaire, aient toutes les informations nécessaires pour prendre en charge correctement votre enfant.

Sans cette fiche médicale remplie, la responsabilité des infirmières ne pourra être engagée.

L'infirmerie n'est qu'un lieu de passage

L'élève souffrant attend la fin des cours pour se rendre à l'infirmerie, sauf en cas de nécessité absolue.

Si son état ne lui permet pas de retourner en cours, les parents sont prévenus et se libèrent pour venir chercher leur enfant, ou s'organisent et mandatent une personne pour le récupérer (nom et téléphone notés sur la fiche d'infirmerie).

Allergies, problèmes de santé ou traitement particulier doivent être signalés à l'infirmerie.

En cas d'urgence ou d'hospitalisation, l'infirmière appelle le 15 pour une prise en charge médicale de l'élève et prévient la famille dans les plus brefs délais. Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital sans son représentant légal.

Les accidents survenus à l'extérieur de l'établissement sont traités par les parents, et l'infirmerie ne supplée pas à une consultation médicale.

Pour la prise d'un traitement personnel, l'élève dépose, à l'infirmerie, une photocopie de la prescription médicale avec les médicaments correspondants ; la prise de médicaments en dehors de l'infirmerie est interdite.

Certains traitements, certaines situations, nécessitent d'établir un PAI avec un médecin ; l'infirmerie met à disposition des élèves le document vierge en cas de nécessité.

Le passage répété d'un élève à l'infirmerie est l'indication d'une demande ou d'un malaise qui s'exprime par le corps ; l'infirmière peut être amenée à contacter la famille pour en parler directement et éventuellement orienter vers une prise en charge extérieure.

L'infirmière travaille en équipe avec la psychologue et toutes deux sont tenues à la confidentialité du secret professionnel.

Pour se rendre à l'infirmerie

L'élève souffrant se fait accompagner par un élève de sa classe muni, pour les élèves du secondaire, de sa Carte d'Identité Scolaire (CIS).